

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 22 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le jeudi 9 avril 2026

OBJET : DELIBERATION N°9 - Vote des taux d'imposition 2026

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
M. Jean-Paul GENIEYS
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Sophie BOURNOT
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
Mme Isabelle MARTELLO
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Noëlle DYOT-GERARDIN représentée par M. Didier DAVID
M. Alex FERRERO représenté par M. Thomas KLEMM
M. Gilles UGOLINI représenté par Annabel BECCATINI-GESREL
M. Tony MARRAFFA représenté par Mme Marie-Pierre PARINI
M. Didier RAZAFINDRALAMBO représenté par Mme Isabelle Martello
Mme Angéla GALIERA représentée par M. ROLIN

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : Mme Lina Ben Hamida

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260428-DEL9_TIMPOS-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2026

N° 9

Rapporteur : M. Jean-Paul Genieys, Adjoint aux Finances

Service : Ressources et administration générale
Service des finances et de la commande publique

Objet : Vote des taux d'imposition 2026

Classification : 7 - Finances locales - 7.2 - Fiscalité

Mes chers collègues,

VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts qui impose de procéder au vote des taux d'imposition avant le 15 avril de l'année en cours,

VU la délibération du conseil municipal 2 avril 2026 relative à la présentation du débat d'orientations budgétaires 2026,

VU la délibération du conseil municipal du 22 avril 2026 relative à la présentation du budget de la commune pour l'exercice 2026,

Considérant que la collectivité doit respecter les règles de lien entre les taux,

Considérant la baisse du taux communal de la taxe sur le foncier bâti de 10% en 2023,

Considérant la victoire de La Trinité au Conseil Constitutionnel afin de rétablir la justice fiscale en faveur des Trinitaires,

Considérant la reprise de compétences qui s'est accompagnée de la reprise de la fiscalité additionnelle perçue par le syndicat intercommunal,

Considérant le transfert de la part départementale du foncier bâti,

Considérant que la collectivité doit respecter les règles de lien entre les taux,

Considérant la volonté de maintenir les taux existants à l'identique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le maintien des taux d'imposition 2026 tels qu'ils sont énoncés ci-dessous :

- Taxe sur le foncier bâti
- Taxe sur le foncier non bâti
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

36.32 %

18.60 %

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Lina BEN HAMIDA,

Ladislav POLSKI,



Secrétaire de séance

Maire de La Trinité



Vote du Conseil : Pour : 28

Contre : 5

Abstention : 0